

Pacte pour le vélo à Prix-lès-Mézières Liste : «L’Avenir à tout Prix»

M Mme Bruno DEDION

Je m’engage à :

N°	Proposition	Oui	Non	
1 - Adopter un plan mobilités actives				
1.1	- Adopter un plan vélo + piéton financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal	<i>Une réflexion est inscrite pour un nouveau plan de circulation</i>		
1.2	- Mettre en place un comité « mobilités actives » régulier	X		<i>Adjoints Travaux et Cadre de Vie</i>
1.3	- Utiliser la plateforme Vélobs08	X		
2 - Créer un réseau cyclable et piétonnier				
2.1	- Créer des aménagements cyclables reliant les quartiers et les pôles d’attractivité : commerces, écoles, équipements sportifs et culturels, services publics . Berges de la Meuse	<i>Louable mais nécessite une décision du Conseil Municipal tant sur l’avis que sur le budget</i>		
2.2	- Mettre aux normes PMR les trottoirs et passages piétons, en supprimant les obstacles (mobiliers urbains, emplacements poubelles ..) et surtout le stationnement sur trottoirs. (plan pluriannuel)			
2.3	- Mettre en place des itinéraires cyclables et piétonniers sans discontinuité.			
2.4	- Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines, incluant la signalisation.	<i>Avec Ardenne-Métropole</i>		
3 - Construire une commune apaisée pour tous				
3.1	- Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et devant les écoles pour le concentrer sur de grands axes identifiés.	<i>Une réflexion est inscrite pour un nouveau plan de circulation</i>		
3.2	- Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h et rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) en tenant compte de tous les usagers (évitement vélo) et développer des zones de rencontres (20 km/h).	<i>Pour garder une cohérence entre les limitations de vitesse , les configurations et les usages, il est fortement conseillé de réaliser en amont un travail de hiérarchisation du réseau pour dégager les axes principaux à garder à 50 km/h</i>		
3.3	- Généraliser les sas vélos, les double-sens cyclables et les cédez-le-passage cycliste aux feux			
3.4	- Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d’entrée et de sortie des classes. - (en fonction des possibilités)	X		
3,5	- Agir au niveau de l’agglomération pour développer les transports en commun et résorber les points durs éligibles au plan vélo national et autres financements	X		

4 - Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo		
4.1	- Implanter des arceaux vélos dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement (cadre + roues), notamment près des commerces, services publics, équipements sportifs et culturels.	<i>Nécessite une décision du Conseil Municipal</i>
4.2	- Installer des vélobox fermés dans l'espace public pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité et la gare.	<i>Non concerné</i>
4.3	- Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.	<i>Existe déjà à l'école</i>
4.4	- Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos dans les immeubles d'habitation et tertiaire.	<i>Déjà prévu dans la loi sur la transition énergétique : arrêté du 13 juillet 2016</i>
5 - Promouvoir une culture vélo		
5.1	- Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école	<i>A voir si cela rentre dans les frais de fonctionnement autorisés par la loi au niveau de l'Éducation Nationale</i>
5.2	- Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à tous pour permettre l'apprentissage du vélo	<i>A réfléchir avec le plan de circulation</i>
5.3	- Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.	<i>A étudier</i>
5.4	- Participer aux actions de promotion du vélo.	<input checked="" type="checkbox"/>
5.5	- Participer au financement de Ma Ville à Vélo 08 pour ses actions	<i>Nécessite une décision du Conseil Municipal</i>
5.6	- Équiper les services municipaux de vélos / vélos-cargo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).	<input checked="" type="checkbox"/>
5.7	- Proposer le « forfait de mobilité durable » aux agents municipaux (<i>sur la base du volontariat</i>)	<i>C'est une obligation des collectivités au sens de la loi</i>
5.8	- Instaurer un Plan de mobilité	<i>Il existe déjà</i>

Quel budget vous engagez-vous à consacrer chaque année pour ces aménagements ?

Décision de Conseil Municipal. Un candidat ne peut pas s'engager sur des financements.

Fait à Prix-lès-Mézières Le 9 /3/2020.



Notre programme propose la réalisation d'une piste cyclable le long de la Meuse et rattachée à l'existant. Coût ≈ 250 000 € HT